

Des grands textes pour interroger le monde

Cycle d'orientation Dès août 2011, l'enseignement des grands textes fait son entrée à l'école obligatoire dans le cadre du Plan d'études romand (PER).

Quelle est l'origine du monde? Comment se situe l'être humain dans l'univers? Qu'est-ce que la mort? L'au-delà? Ces questions existentielles sont partagées de par le monde, quelles que soient les époques. Un bien commun à toutes et à tous. En introduisant l'enseignement de grands textes dès la rentrée 2011, l'école genevoise entend permettre «aux élèves d'accéder à une sorte de patrimoine universel de l'humanité», résume Isabelle Nicolazzi, directrice du service de l'enseignement à la direction générale du cycle d'orientation (CO).

L'enseignement de grands textes est intégré au programme de l'école obligatoire dans le cadre du Plan d'études romand (PER). Genève, qui réunit une population aux quelque 190 nationalités, est à même de saisir la multiplicité des réponses que l'humanité a apportées à ces questions. Et à d'autres encore. Comment vivre ensemble? Pourquoi des règles? Quelles coutumes? Quelles lois? Pourquoi la tolérance? L'égalité? La liberté? C'est en allant au contact d'un choix d'extraits de «grands textes» que les élèves prendront conscience progressivement de leurs propres interrogations tout au long des trois ans du cycle d'orientation.

Des minerais pour l'enseignement

Le choix des textes est le résultat d'un long travail du DIP. Tout d'abord, Philippe Borgeaud, professeur d'histoire des religions à la faculté des lettres de l'Université de Genève, a établi avec son équipe de chercheurs un dossier. «J'ai fourni des minerais pour que soient mises au point des séquences d'enseignement dans le cadre du PER, explique le professeur. Les textes devaient avoir une valeur intrinsèque et être beaux.»

Les possibilités étaient infinies tant l'humanité a fait montre de pluralité à travers les âges: traditions juives, chrétiennes, musulmanes, orientales, antiques, amérindiennes et tant d'autres. Finalement, le travail de recherche, d'analyse et de recoupements va se concrétiser dans trois brochures – une par degré du cycle d'orientation – d'une vingtaine de textes chacune. Tous ces textes fournissent des clefs de lecture du monde contemporain et de sa complexité. Tous sont déterminants d'une culture ou d'une société. Tous se complètent et se différencient sur les plans religieux, politique et juridique.

Mesurer les différences

L'enseignement s'inscrira dans le prolongement du programme en sciences humaines du PER. Il sera intégré en 9e et 10e dans le cours

d'histoire, et en 11e dans celui de géographie. Par rapport au passé où de tels textes pouvaient déjà être étudiés, la démarche s'affine dans ce sens qu'il s'agit moins de les considérer comme des témoignages que d'en comparer une série issue d'un panel thématique. «Le but est d'amener les élèves à mieux mesurer les différences et à les respecter», explique Isabelle Nicolazzi.

Et cela fonctionne. Six classes ont d'ores et déjà tenté l'expérience et les jeunes ont manifesté un immense intérêt pour toutes ces



Photo: F. Grobet

Eve, telle que représentée par l'artiste Vincent Du Bois au Grand-Saconnex.

questions. «L'école devrait être un lieu où il est possible de dialoguer en toute liberté et de s'informer mutuellement», appelle de ses vœux Philippe Borgeaud. «Choisir est fascinant et arbitraire», prévient-il. Reconnaître sans affrontement les forces et les faiblesses de ces choix doit établir la preuve qu'il est possible de vivre ensemble. ■

Du contrat social

En avril 2003, Régis Debray, universitaire, médiologue et écrivain, participait au débat organisé par le DIP *Culture religieuse et école laïque*. L'intellectuel venait de publier un rapport sur ce thème dans lequel il écrivait: «Une laïcité qui esquivé s'ampute. Ouvrir les jeunes esprits à toute la gamme des comportements et des cultures pour les aider à découvrir dans quel monde ils vivent, et de quels héritages collectifs ils sont comptables, doit conduire à faire la lumière sur l'obscur.»

Il s'inscrivait ainsi dans le prolongement de cette autre pensée, exprimée en 1762 par un Genevois: «Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle.» Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Livre IV, chapitre 8.